

INFORMATIONS MUNICIPALES

(Vol. 33, n° 26) 27 SEPTEMBRE 2024



AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement Z2019-11

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 15 août 2024, la Municipalité de Napierville a adopté le règlement suivant :

Z2019-11, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements en vue de modifier plusieurs normes »

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Règlement approuvé par les personnes habiles à voter le 14 août 2024;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 11 septembre 2024. Le certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 12 septembre 2024. Le *Règlement numéro Z2019-11* est donc en vigueur depuis le 12 septembre 2024.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 27 SEPTEMBRE 2024

JULIE ARCHAMBAULT; DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

DRAINAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Pour la période débutant le 30 septembre 2024 et ce, durant tout le mois d'octobre, les employés municipaux procéderont au drainage du réseau d'aqueduc.

Le drainage s'effectuera de jour entre 8h et 16h.

Durant toute cette période, il s'avère important de vérifier la limpidité de votre eau.

Assurez-vous qu'elle ne soit pas brouillée avant de procéder à votre lessive.

Même si vous remarquez une couleur rougeâtre ou orangée, elle demeure toujours potable.

Merci de votre compréhension!



COLLECTE DE SANG



Club Napierville
Rive-Sud-Suroît

Lundi 21 octobre
13 h 30 à 19 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE NAPIERVILLE
262, rue de l'Église

SUR RENDEZ-VOUS
→ hema-quebec.qc.ca
→ 1 800 343-7264



Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca

PARCOURS DES P'TITS MONSTRES

La municipalité de Napierville dressera cette année une liste des adresses où des bonbons seront offerts aux enfants lors de la soirée du 31 octobre. Cette liste sera ensuite déposée sur le site internet de la municipalité, ainsi que sur Facebook le jour de l'événement, facilitant le parcours des enfants.

Nous vous invitons à communiquer avec la municipalité de Napierville au 450-245-7210 ou encore par courriel au banselin@napierville.ca afin de nous donner l'adresse à ajouter à la liste et ce jusqu'au **30 octobre 2024**.

Nous tentons de dynamiser cette soirée si attendue des enfants et nous vous remercions à l'avance de votre participation.



HEURES DU CONTE ET BRICOLAGES À LA BIBLIOTHÈQUE DE NAPIERVILLE

Le samedi 12 octobre

Dès 9h30

Pour les enfants de 2 à 4 ans

Et

dès 10h30

Pour les enfants 4 ans et plus

N'oubliez pas de réserver votre place au :450 245-0030

ACTION DE GRÂCES

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veillez prendre note que les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés le **lundi, 14 octobre**

En cas d'urgence concernant la Voirie, vous pourrez contacter en tout temps:

URGENCE VOIRIE : 450-245-7210 POSTE 1

S.V.P. LAISSEZ UN MESSAGE LE PLUS EXPLICITE POSSIBLE

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les abris d'auto temporaires ne sont autorisés que durant la période du 15 octobre au 15 avril. Ils doivent être démontés et gardés en remise fermée en tout autre temps.



Les abris d'auto peuvent être installés seulement sur une allée d'accès ou sur une aire de stationnement jamais à moins de 1,5 mètre du trottoir ou 3 mètres du pavage de la rue s'il n'y a pas de trottoir et jamais à moins de 60 centimètres de toute autre limite du terrain.

Les seuls abris temporaires autorisés sont ceux qui sont constitués d'une structure métallique recouverte de toile ou de polyéthylène à cet effet.

La hauteur maximale de tout abri d'auto temporaire est de 2,45 mètres.

Les abris d'auto temporaires ne sont autorisés que pour les habitations unifamiliales, bi-familiales et tri-familiales et doivent être bien fixés au sol.

Merci de votre collaboration !

SITE DE BRANCHES DE LA RUE POUPART

Nous vous rappelons que notre site de branches qui se situe dans le fond de la rue Poupart, est ouvert le samedi de 10 heures à 16 heures.

Nous acceptons

Branches 1" minimum jusqu'à 10" maximum et arbustes

Peintures domestiques incluant la peinture en aérosol

Piles domestiques acceptées

Piles rechargeables (pour jouets, outils, téléphones sans fil et cellulaires, ordinateurs portables, caméscopes)

Huiles usées et filtres
Carton

Lampes à huile compactes et tubes fluorescents

Piles refusées

Batteries d'automobiles et de tout autre véhicule motorisé, batteries de provenance industrielle.



Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca